

## Vote par procuration<sup>1</sup>

### Vos informations

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : J J / M M / A A A A Sexe : F M

Numéro national d'électeur : | | | | | | | | | |

**i** Le numéro national d'électeur contient jusqu'à 9 chiffres et est présent sur la carte électorale. Il peut également être retrouvé sur la page « Interroger sa situation électorale » sur le site internet service-public.fr

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Vous êtes inscrit sur la liste électorale (cochez une case uniquement) :

de la commune de : \_\_\_\_\_

Département ou collectivité : \_\_\_\_\_

**i** Pour Paris, Lyon, Marseille, indiquer aussi l'arrondissement.

consulaire<sup>3</sup> de : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

### Votre procuration

Vous pouvez cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration, ou cocher les deux cases.

#### 1. Vous donnez procuration pour voter à votre place à :

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : J J / M M / A A A A Sexe : F M

Numéro national d'électeur : | | | | | | | | | |

Cette procuration est valable (choisissez « Pour l'élection » ou « Jusqu'au ») :

Pour l'élection : \_\_\_\_\_ du : J J / M M / A A A A  
Type d'élection Date du premier tour

Pour le premier tour

Pour le second tour (cochez une ou deux cases)

Jusqu'au<sup>4</sup> : J J / M M / A A A A

#### 2. Vous résiliez à la date de signature de ce document toute procuration que vous avez établie précédemment :

Votre signature :

### Cadre réservé à l'administration

Nom et prénom de l'autorité ayant établi la procuration :

Cochez la case correspondante :

Police nationale

Gendarmerie nationale

Tribunal

Consulat

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : J J / M M / A A A A

Signature et cachet de l'autorité :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ADRESSE COMPLÈTE DE LA MAIRIE DESTINATAIRE

Plier dans ce sens



1 Ce formulaire est émis par le ministère de l'Intérieur, Code électoral, articles L. 71 à L. 78 et R. 72 à R. 80.

2 Cette information est facultative. Votre mairie ou consulat pourra vous contacter en cas de besoin.

3 Case à cocher uniquement pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

4 La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an pour les électeurs inscrits sur une liste électorale communale et de trois ans pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.